



D3620-Direction de l'urbanisme, de l'architecture, du foncier et de l'habitat-  
Politique foncière habitat

## DELIBERATION N° D.2024.06.37 du Conseil municipal du 20 juin 2024

### Acquisitions et cessions immobilières réalisées par la ville de Versailles. Bilan de l'exercice 2023.

Date de la convocation : 13 juin 2024

Date d'affichage : 21 juin 2024

Nombre de conseillers en exercice : 53

Secrétaire de séance : Mme Marie-Agnès AMABILE

Rapporteur : M. Alain NOURISSIER

**Président** : Monsieur François DE MAZIERES

#### **Sont présents :**

M. Jean-Pierre LAROCHE DE ROUSSANE, M. Erik LINQUIER, M. Michel BANCAL, M. Emmanuel LION, Mme Annick BOUQUET, M. François DARCHIS, Mme Anne-France SIMON, M. Charles RODWELL, M. Nicolas FOUQUET, Mme Claire CHAGNAUD-FORAIN, M. Jean-Yves PERIER, Mme Muriel VAISLIC, M. Alain NOURISSIER, M. Arnaud POULAIN, Mme Anne-Lys DE HAUT DE SIGY, M. Christophe CLUZEL, Mme Marie-Pascale BONNEFONT, M. Xavier GUITTON, Mme Corinne BEBIN, M. Marc DIAS GAMA, Mme Emmanuelle DE CREPY, Mme Stéphanie LESCAR, Mme Marie-Agnes AMABILE, Mme Marie BOELLE, M. Gwilherm POULLENNEC, Mme Stephanie BELNA, Mme Brigitte CHAUDRON, Mme Béatrice RIGAUD-JURE, M. Thierry DUGUET, M. François DE MAZIERES, M. François-Gilles CHATELUS, M. Philippe PAIN, M. Eric DUPAU, Mme Martine SCHMIT, M. Wenceslas NOURRY.

#### **Absents excusés:**

M. Fabien BOUGLE, Mme Nadia OTMANE TELBA, M. Jean SIGALLA, Mme Anne JACQMIN, M. Michel LEFEVRE, Mme Anne-Lise JOSSET, Mme Céline JULLIE.  
Mme Marie-Laure BOURGOUIN-LABRO (pouvoir à M. Michel BANCAL), M. Bruno THOBOIS (pouvoir à Mme Annick BOUQUET), Mme Corinne FORBICE (pouvoir à Mme Claire CHAGNAUD-FORAIN), Mme Dominique ROUCHER-DE ROUX (pouvoir à M. Alain NOURISSIER), Mme Ony GUERY (pouvoir à M. Thierry DUGUET), M. Olivier DE LA FAIRE (pouvoir à Mme Muriel VAISLIC), M. Moncef ELACHECHE (pouvoir à Mme Stephanie BELNA), M. Pierre FONTAINE (pouvoir à Mme Marie-Agnes AMABILE), Mme Florence MELLOR (pouvoir à M. Emmanuel LION), Mme Nicole HAJJAR (pouvoir à Mme Brigitte CHAUDRON), Mme Sylvie PIGANEAU (pouvoir à Mme Anne-Lys DE HAUT DE SIGY).

\*\*\*\*\*

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2241-1 ;

Vu la délibération n° D.2023.02.3 du Conseil municipal de Versailles du 16 février 2023 relative à l'acquisition des parcelles BY0098 et BY0099 situées à La Sablière à Versailles, appartenant à Ile-de-France Mobilités, dans le cadre de la ligne T13 et de l'aménagement du quartier de Gally ;

Vu la décision du Maire n° d.2023.073 du 23 mai 2023 relative à la convention d'occupation temporaire consentie par la ville de Versailles au profit de la Société du Grand Paris d'une propriété communale située 7 bis rue Porte de Buc à Versailles ;

-----  
Conformément à l'article L.2241-1 du Code général des collectivités territoriales susvisé, le bilan annuel des acquisitions et des cessions réalisées par la ville de Versailles ou par une personne publique ou privée agissant dans le cadre d'une convention avec la Ville, doit être présenté au Conseil municipal. C'est l'objet de la présente délibération.

Les opérations foncières réalisées en 2023 par la Ville sont les suivantes :

○ Acquisition :

**Acquisition des parcelles BY0098 et BY0099 situées à La Sablière à Versailles auprès d'Ile-de-France Mobilités, dans le cadre de ligne T13 et de l'aménagement du quartier de Gally :**

Par la délibération n° D.2023.02.3 susvisée, le Conseil municipal a autorisé la Ville à acquérir ce foncier à l'euro symbolique en vue de l'aménagement du quartier de Gally, dont la desserte par le tram-train 13 sera un atout pour les usagers.

○ Cession :

En 2023, la ville de Versailles n'a pas réalisé de cessions de biens communaux.

○ Convention d'occupation temporaire :

**Convention d'occupation temporaire consentie par la ville de Versailles au profit de la Société du Grand Paris concernant une propriété communale située 7 bis rue Porte de Buc à Versailles :**

Par la décision n°d.2023.073 susmentionnée, la Ville a conclu une convention d'occupation temporaire avec la Société du Grand Paris pour la mise à disposition d'un pavillon, d'un garage et d'une annexe pour une durée de 7 ans et 8 mois à compter du 15 mai 2023, moyennant le versement d'un loyer annuel de 80 € HT/m<sup>2</sup>, soit 87 120 € HT/an, la Taxe sur la valeur ajoutée (TVA) s'appliquant conformément à la réglementation en vigueur. Pour les besoins de la réalisation de la ligne 18 du Grand Paris Express, la Société du Grand Paris a sollicité la Ville afin d'occuper le bien communal pour un usage principal d'installation de chantier de stationnement et base de vie destiné à la construction de la Gare de Versailles Chantiers et du 13 rue Porte de Buc.

La délibération suivante est donc soumise à l'adoption du Conseil municipal :

-----

**APRES AVOIR DELIBERE, DECIDE**

d'approuver le rapport ci-dessus relatif au bilan des acquisitions et cessions de la ville de Versailles pour l'année 2023, destiné à être annexé au compte administratif de la Commune.

\*\*\*\*\*

M. le Maire soumet les conclusions du rapporteur au vote du Conseil municipal.

Nombre de présents : 35

Nombre de pouvoirs : 11

Nombre de suffrages exprimés : 46 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité par 46 voix

*Cet acte est susceptible d'être déféré devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage.*